

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 160  
de Mme Valérie Rück (DC/vl) et de 39 cosignataires  
demandant d'étudier la possibilité de mettre à disposition des habitants de Pérolles  
un terrain pour la création de jardins familiaux réglementés**

En séance du 19 mai 2015, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 160 de Mme V. Rück et de 39 cosignataires lui demandant d'étudier la possibilité de mettre à disposition des habitants de Pérolles un terrain pour la création de jardins familiaux réglementés.

**Réponse du Conseil communal**

Le quartier de Pérolles connaît un important développement ces dernières années. De nombreux projets immobiliers y voient le jour, conformément aux intentions de densification portées tant par la Commune de Fribourg dans son Plan d'Aménagement Local en cours d'examen préalable, que par le Projet d'Agglomération de deuxième génération (Plan directeur régional). Le Conseil communal reconnaît également l'importance de garantir et améliorer la qualité de vie. Le corollaire de la densification est le développement, au cœur de la ville, de lieux de promenade et de rencontre offrant un haut niveau d'accueil et de convivialité.

Dans les villes et métropoles l'ayant adopté, l'agriculture urbaine apporte des solutions de production alimentaire de proximité, de diversification de l'aménagement paysager et d'animations sociales.

Il est donc légitime de se poser la question de l'étroite relation entre la consommation et la production de la nourriture dans le contexte urbain, d'autant plus que cette thématique est souvent peu connue des citoyens. La culture de plantes comestibles indigènes dans des espaces publics de la ville présente le triple intérêt de sensibiliser le public aux problématiques liées aux systèmes agroalimentaires dont il est le consommateur, de diversifier les aménagements paysagers urbains et enfin de proposer des lieux d'échange conviviaux créateurs de lien social.

Peu de parcelles appartiennent à la Ville de Fribourg dans le quartier de Pérolles (voir annexe 1). Le parc du Domino, faisant déjà office d'espace public de délasserment et de loisirs, est le seul emplacement public susceptible d'accueillir un aménagement de type agriculture urbaine. Les espaces verts accessibles au public étant déjà peu nombreux dans le quartier, il ne serait pas question de fractionner l'espace en petites parcelles à cultiver par des particuliers mais plutôt de mettre à disposition une partie du parc pour l'aménagement d'un site de culture collective géré par une association garante de l'accessibilité au public. Le sud du parc, actuellement constitué de bosquets paysagers, pourrait partiellement faire l'objet d'un réaménagement.

La question de la pollution des sols doit par ailleurs être abordée. La création du Boulevard de Pérolles, achevé en 1900, a initié le comblement du deuxième ravin de Pérolles, et ce en partie avec des ordures ménagères. Une partie du parc du Domino est inscrit en site de stockage pollué par des déchets de classe III (ordures ménagères avec peu de déchets spéciaux). Des investigations (voir annexes 2.1 et 2.2) sont actuellement en cours selon le processus imposé par le Canton.

Pour conclure, le Conseil communal soutient la création d'aménagements améliorant le cadre de vie des habitants de Pérolles, d'autant plus qu'ils sont issus d'une démarche citoyenne. Le Conseil communal identifie pour cela une surface dans le parc du Domino (surface estimée à 250 m<sup>2</sup> dans un premier temps) et encourage la mise en place d'un interlocuteur associatif ayant pour objectif l'exploitation et l'entretien de manière collective de l'espace alloué et sur lequel l'intérêt public est garanti. Cet engagement entre la Ville et l'association sera réglé par une convention, dans un premier temps sur deux ans, qui comprendra également un bilan commun. Le plan d'aménagement proposé par l'association sera préalablement discuté avec le Secteur des parcs et promenades.

Le postulat n°160 est ainsi liquidé